

Commune d'ESSOUVERT
Procès-Verbal
Réunion du Conseil Municipal en date du 22 août 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 22 août à 19 h 30 le conseil municipal de la Commune d'ESSOUVERT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'Essouvert sous la présidence de M. Henri AUGER, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 août 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 17
Nombre de Conseillers présents : 13
Nombre de conseillers votants : 14

Présents : Henri AUGER, Dominique BERNAZEAU, Dominique BERTIN, Véronique BLAIN, Gérard CONNAN, Anne DURIEUX, Pierre GEOFFROY, Alain MARTINEAUD, Fabienne MENARD, Sylvain SORIGNET, Patrick TANGUY, Christiane VALAYER et Patrick WAREMBOURG.

Absents excusés : Sylvaine CADORET, Jean-Luc LEAUD qui a donné pouvoir à Alain MARTINEAUD, Émilie RACAULT et Luc ZEMMOUCHE.

Secrétaire de séance élu à l'unanimité : Patrick TANGUY

Mr le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19h30

Le procès-verbal de la séance du 20 juin 2023 est approuvé sans observation à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Mr Le maire propose de rajouter 2 délibérations en plus de celles prévues à l'ordre du jour concernant une demande de subvention pour le projet foot et une décision modificative pour le budget Relax.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération pour les projets éoliens de la communauté de communes des Vals de Saintonge :

Suite à la conférence des maires du 12 septembre 2022, la Communauté de Communes des Vals de Saintonge a décidé d'élaborer un « Guide des bonnes pratiques éoliens en Vals de Saintonge ». Ce guide est élaboré par un Comité de Pilotage (COFIL) en concertation avec les communes, les professionnels de l'éolien et les associations locales.

Suite à un consensus, le COFIL demande donc aux communes membres de la CDC de se prononcer sur 2 critères : les critères géographiques et les critères d'acceptabilité.

A l'unanimité, le conseil municipal se prononce favorable aux critères géographiques imposés mais défavorable à l'accueil de nouveaux projets éoliens sur le territoire de la commune d'ESSOUVERT

Ont voté pour : 14

Abstention : 0

Ont voté contre : 0

Demande de subvention auprès du Département pour l'installation de la pompe à chaleur de la MAM :

Suite au choix du devis de la SARL CSRA de Saint Jean d'Angély d'un montant de 15 606,47 HT pour l'installation de la pompe à chaleur de la MAM, il est proposé au conseil municipal de demander au plus vite une subvention auprès du Département dans le cadre de la Mission Energie et du Fonds Vert.

Ont voté pour : 14

Abstention : 0

Ont voté contre : 0

Délibération pour autoriser l'architecte à déposer le permis de construire et à lancer l'appel d'offre pour les modules du terrain de foot :

Suite à l'accord de principe pour changer les vestiaires et le club house du foot, il est proposé au conseil municipal d'opter pour la démolition des vestiaires existants et d'installer un ensemble

modulaire. Il sera alors nécessaire de déposer un permis de construire et de lancer un appel d'offre et de faire appel au cabinet d'architectes MG+ GACEL pour s'occuper de tout cela.

Ont voté pour : 14	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Demande de subvention auprès du Département, du FAFA ou tout autre organisme pour les travaux des vestiaires du foot et du club house :

Les travaux précédemment cités pouvant être subventionnés par le département et le Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA), le maire propose de donner son accord pour que les demandes soient faites.

Ont voté pour : 14	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Mise en non-valeur locations Salle de l'Alliance :

L'inspecteur des Finances Publiques ayant indiqué qu'il n'a pas pu recouvrer certains titres concernant deux anciennes locations de la Salle Alliance de 2017 et 2018, il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres pour un montant de 407,20 €

Ont voté pour : 14	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Mise en non-valeur Bar restaurant Le St Denis (Le Relax) :

Le comptable public indique également qu'il n'a pas pu recouvrer certains titres concernant le budget annexe du Bar Restaurant Le St Denis (actuellement Le Relax). Il demande en conséquence l'admission en non-valeur de ces titres pour un montant de 15 376,68€

Ont voté pour : 14	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Mise en créance prescrite – logement La Benâte :

Le comptable public constate enfin une créance d'un montant de 137,20 € concernant une consommation de gaz du logement du 22 rue de la République à La Benâte suite au départ d'un ancien locataire sans laisser d'adresse. Il propose de la prescrire.

Ont voté pour : 14	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Décision modificative N°2 Budget principal :

Une décision modificative au budget est nécessaire aux mises en non-valeur concernant le budget principal de la commune.

Ont voté pour : 14	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Décision modificative N°1 Budget Bar Restaurant Le Relax :

Une autre décision modificative au budget est nécessaire à la mise en non-valeur concernant le budget annexe Bar Restaurant le Relax.

Ont voté pour : 14	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Avis sur l'unité de méthanisation de Genouillé :

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal que la société CVE BIOGAZ a déposé une demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, portant sur la création d'une unité de méthanisation sur la commune de Genouillé. Notre commune étant concernée par les risques ou inconvénients dont cet établissement peut être la source, il est demandé au Maire de consulter le conseil municipal de la commune sur cette demande d'enregistrement et de lui demander son avis sur le projet

Ont voté pour : 13	Abstention : 1	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Demande de subvention amendes de Police :

Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental, au titre du produit des amendes de police – Petites opérations de sécurité car quatre devis de signalisation verticale et horizontale seraient éligibles.

Ont voté pour : 14

Abstention : 0

Ont voté contre : 0

Questions diverses :

- Le point est fait sur les commissions :

Voirie : Le débernage est terminé. Commencement de la réfection du chemin entre La Fayolle et Puychevrier et celui allant de Puymoreau au pont de l'autoroute. Prochaine réunion fixée.

Finances : La prochaine réunion est fixée

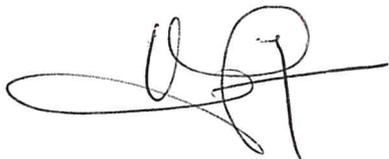
Animation : Nettoyons la Nature aura lieu sur la commune le 23/09/23.

Bâtiment : La prochaine réunion de commission est fixée

- L'inauguration de la supérette API aura lieu le samedi 30/09/2023 à 11h
- Info est donnée concernant les dates des différents repas de quartier sur la commune.
- Un point est fait sur la mise à disposition des clés de la carrière de La Benête

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45

Le Maire
Henri AUGER



Le secrétaire de séance
Patrick TANGUY

